



HAUTE ÉCOLE DE LA VILLE DE LIÈGE

CATEGORIE PEDAGOGIQUE

Contrat de formation année académique 2011-2012

<i>Formation historique</i>	
Volume horaire : 20h	Code cours : B344
Crédits ECTS : 1	Période : quad. I/II
	Département : primaire
	Année d'études : troisième

Prérequis :

Compétence(s) prioritaire(s):

Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires

Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui justifient l'action pédagogique

Maîtriser la didactique disciplinaire qui guide l'action pédagogique

Développer des compétences relationnelles liées aux exigences de la profession

Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler

Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage

Porter un regard réflexif sur sa pratique et organiser sa formation continuée

Ressources (formulées en termes d'objectifs) :

→ Savoirs :

Connaître les grandes lignes des périodes étudiées, les grands repères chronologiques et savoir les situer sur une ligne du temps

Maîtriser le vocabulaire du cours d'histoire

Maîtriser les bases de la critique historique

→ Savoir-faire :

Savoir rechercher, sélectionner et critiquer la documentation adéquate à une préparation de leçon

Savoir élaborer une séquence de leçon structurée et adaptée selon les compétences du niveau d'enseignement concerné

→ Savoir-être :

Montrer le professionnalisme, l'autonomie et l'esprit critique d'un étudiant en fin de cycle

Notion(s) développée(s) :

Rappel cours de 1^e : L'éveil historique dans l'enseignement primaire : contenu et méthodes- Les 12 problématiques de l'histoire

Travail sur la construction de leçons : histoire de nos régions aux XIXe et XXe siècle

Elaboration d'outils de travail : ligne du temps, arbre généalogique, lexique, fiches...

Méthodes d'enseignement et tâches d'apprentissage :

Travaux pratiques dirigés, recherches et travail par groupes, présentations orales.

Aide à la réussite :

La remédiation aux difficultés rencontrées par les élèves réguliers fait partie du travail de chaque cours.

Évaluation :

Travaux individuels et/ou en groupes : 40 % des points

Examen écrit en juin : 60 % des points

Examen écrit en septembre : 100 % des points

Une leçon d'histoire devra être donnée au minimum pendant les stages afin de permettre une évaluation lors d'une éventuelle visite de stage.

Qualité de l'expression orale et écrite : 10 % de la note des épreuves

Perte de points en cas de constat de plagiat ou « copier-coller » de sites Internet

Matériel :

Documents apportés par les étudiants et le professeur, notes de cours

Bibliographie :

La bibliographie sera fournie au cours en fonction des thèmes traités.

Projets interdisciplinaires : /

Langue d'enseignement : français